

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM

SEANCE DU 17 JUILLET 2023

Sous la Présidence de M. le Maire, Marc BOUCHÉ, la séance est ouverte à 20h00 à la Mairie, salle de réunion du Conseil municipal.

Date de la convocation : 11/07/2023

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Marc BOUCHÉ
Jean-Marie HAUMESSER
Christelle LEHRY
Marc MISBACH
Karin KEMPF
Brigitte OBRECHT
Manuel SCHULLER
Marc FRIEH
Elisabeth WOELFFLE
Christophe ELCHINGER
Serge BASS
Sonia RITZENTHALER

Etaient excusés :

Caroline WENDLING donne procuration à Manuel SCHULLER
Virginie KREMPP donne procuration à Karin KEMPF
Yann DIBLING donne procuration à Jean-Marie HAUMESSER

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2023
- 3) Informations du Maire
- 4) Désignation de deux représentants à la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) (DEL-07-2023-01)
- 5) Désignation de deux représentants à la Commission Communale de Dévolution (DEL-07-2023-02)
- 6) Suppression du poste de chargé des interventions techniques polyvalent en milieu rural (17,5/35^{ème}) (DEL-07-2023-03)
- 7) Besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (DEL-07-2023-04)
- 8) Fixation de la durée d'amortissement des subventions versées (DE-07-2023-05)
- 9) Choix du bureau d'études dans le cadre de la maîtrise d'œuvre des travaux du lotissement des Bosquets (DEL-07-2023-06)
- 10) Don (DEL-07-2023-07)
- 11) Commissions
- 12) Divers

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Christelle LEHRY est désignée secrétaire de séance. Elle sera assistée d'Aurélié GEBHARD, secrétaire auxiliaire.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2023

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Informations du Maire

Décisions d'urbanisme

Rapporteur Monsieur Marc MISBACH :

Opposition à la déclaration préalable déposée par Franckie KHODJA, Agence IFK pour une division foncière en vue de construire au 8 rue de Colmar

Non opposition à la déclaration préalable déposée par M. Romuald BOUCHARD pour la création d'une porte-fenêtre à la place d'une fenêtre existante au 2 rue des Brochet

Non opposition à la déclaration préalable déposée par M. Jean-Paul SCHUMACHER pour la pose de panneaux photovoltaïques au 10 rue du Lieutenant Dobler

Non opposition à la déclaration préalable déposée par M. Gérard LIPKOW pour le remplacement des fenêtres, du portail et de la porte d'entrée au 26 rue Arrière

Non opposition à la déclaration préalable déposée par Madame RASTETTER Charlotte pour la création d'une fenêtre et l'isolation extérieure de la maison au 18 rue Vauban

Non opposition à la déclaration préalable déposée par l'entreprise EURL SOLARISA pour la pose de panneaux photovoltaïques au 11 rue du Brochet

Non opposition à la déclaration préalable déposée par M. David PFEFFEN pour la mise en place d'une pergola au 11 rue Joseph De Pauw

Non opposition à la déclaration préalable déposée par M. Alexandre MEYER pour la mise en place d'une pergola au 19 rue Joseph De Pauw

Permis de construire accordé à M. Joaquim GRANITO et Mme Claude DUSAUTOIRE pour l'édification d'un garage au 23 rue du Lieutenant Dobler

Permis de démolir accordé à M. Christophe JOSEPH pour la démolition d'un abri au 14 rue Principale.

Non opposition à la déclaration préalable déposée par M. Christophe JOSEPH pour la construction d'un abri de jardin au 14 rue Principale

Non opposition à la déclaration préalable déposée par M. Warren SEYLLER pour la mise en place d'une clôture 25 rue du Nierderfeld.

Annulation du permis de construire, à leur demande, déposée par Mme Aurélié HUSSER et M. Gaëtan MULLER pour le 10 rue Arrière.

Autres informations :

Modification du PLU : Nous avons sollicité l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale qui a émis un avis conforme et indique que l'enquête environnementale n'est pas nécessaire.

Point sur l'avancement de la consultation des propriétaires de chasse : nous avons à ce jour 52% des propriétaires qui ont répondu. Cela représente 59,51% de la surface chassable. Le produit de la chasse ne sera abandonné à la commune que si nous obtenons l'accord des 2/3 des propriétaires représentant 2/3 de la surface totale.

Les plaques de rues abîmées seront changées.

Fleurissement de la commune : la date retenue est le 12 août à vélo.

Pour rappel, le tour d'Alsace traversera Muntzenheim le 30 juillet entre 13h30 et 14h.

4) Désignation de deux représentants à la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) (DEL-07-2023-01)

Préambule :

1) Généralités : Location de chasse

Parce qu'elle administre le droit de chasse au nom et pour le compte des propriétaires, la commune a l'obligation de louer la chasse sur le ban communal.

Sur Muntzenheim : 2 lots de chasse

- Ban communal 648 ha
- Lot 1 à l'ouest de 235 ha en 2014 desquels ont été retirés la surface de la zone artisanale et la propriété Reigner : donc en gros 227 ha restants
- Lot 2 à l'est de 294 ha en 2014 qui reste identique
- Sont exclus les parties urbanisées de la commune, voies et places, jardins publics, des terrains militaires, emprises SNCF, forêts domaniales, terrains entourés d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les propriétés voisines.

Ces lots sont actuellement loués : 2.400 euros pour Lot 1 et 50 euros lot 2.

Un lot doit au moins faire 200 ha.

Peuvent être locataires :

- Les personnes physiques habitant à moins de 100kms à vol d'oiseau
- Les personnes morales (société de chasse,) dont au moins 66% des membres doivent satisfaire à la condition des 100kms
- Droit de priorité du locataire sortant :
 - o Le locataire sortant bénéficie au terme du bail d'un droit de priorité de relocation
 - o En présence d'un locataire faisant valoir son droit de priorité le Conseil Municipal décide, après avis de la 4C du mode de location : gré à gré ou adjudication
 - o Si le locataire en place ne fait pas valoir son droit de priorité dans un délai d'au moins trois mois avant la fin du précédent bail (1^{er} février 2024) donc au plus tard 1^{er} novembre 2023, la location a lieu par adjudication ou par appel d'offres

Tous les 9 ans les baux sont renouvelés de 3 manières :

- De gré à gré : si le locataire bénéficie du droit de priorité et après avis de la 4C le maire transmet au locataire en place le dossier comportant la proposition de convention ; cette convention de gré à gré doit être conclue au plus tard trois mois avant le terme du bail en cours
ou

- Par adjudication : publication 6 semaines avant la date de l'adjudication ; le jour de l'adjudication enchères qui sont validées à l'extinction des feux ; les enchères ne peuvent être inférieures à 100 euros
ou
- Par appel d'offres : publication 6 semaines avant la date de l'appel d'offres ; les candidats transmettent leurs offres sous double enveloppe envoyée en mairie ; la meilleure offre l'emporte.

2) Commissions communales

a. Commission communale de dévolution

I. Rôle

Elle intervient en procédures d'adjudication et d'appel d'offres dans les conditions fixées à l'article 8 du présent CCT : organisation en pratique de la procédure d'adjudication ou de la procédure d'appel d'offres

II. Composition

Composée du maire et au moins deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ; sont invités à titre consultatif, le responsable du service de gestion comptable (trésorier) et le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

III. Fonctionnement

Elle se réunit sur convocation reçue 15 jours francs avant la réunion.

b. Commission Communale Consultative de la Chasse

I. Rôle

Consultée pour avis sur :

La consistance des lots de chasse

Le renouvellement du droit de chasse au profit du locataire en place par convention de gré à gré

Le choix du mode de mise en location des lots par adjudication ou appel d'offres

L'agrément des candidatures à la location

Les sujets relatifs à la gestion du lot de chasse

II. Composition

Le maire et deux conseillers municipaux au minimum désignés par le conseil municipal

Le représentant de la fédération départementale des chasseurs

Deux représentants des agriculteurs désignés par la chambre d'agriculture

Et divers autres représentants.

III. Fonctionnement

Se réunit sur convocation du président au moins une fois par an.

En cours de bail, elle peut être convoquée pour toute question relevant de la chasse.

Dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, une 4C représentant les différentes parties intéressées doit être instituée et se réunir une fois par an. Elle est sous la présidence du maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal désigne Monsieur Manuel SCHULLER et Madame Sonia RITZENTHALER.

**5) Désignation de deux représentants à la Commission Communale de Dévolution
(DEL-07-2023-02)**

La commission communale de dévolution intervient en procédures d'adjudication et d'appel d'offres. Elle est composée du maire ou son représentant et d'au moins deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Marie HAUMESSER et Madame Elisabeth WOELFFLÉ.

6) Suppression du poste de chargé des interventions techniques polyvalent en milieu rural (17,5/35^{ème}) (DEL-07-2023-03)

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et ses articles L542-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu la délibération en date du 21/11/2022 portant création de l'emploi permanent de Chargé des interventions techniques polyvalent en milieu rural ;
- Vu l'avis du comité social territorial en date du 24/05/2023 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la suppression de l'emploi permanent de Chargé des interventions techniques polyvalent en milieu rural relevant du grade d'adjoint technique, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 17 heures 30 minutes (soit 17,5 /35èmes), compte tenu que le poste n'est plus occupé ;

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1er : À compter du 01/07/2023, l'emploi permanent de Chargé des interventions techniques polyvalent en milieu rural relevant du grade d'adjoint technique, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 17 heures 30 minutes (soit 17,5 /35èmes), est supprimé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

7) **Besoins liés à un accroissement temporaire d'activité** (DEL-07-2023-04)

La commune a besoin de renforcer ses services durant le mois d'août :

- un agent technique afin de soutenir les travaux de ménage aux écoles
- un agent administratif pour pallier l'absence d'agent d'accueil

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutive ;

Considérant que la collectivité territoriale peut être confrontée à un besoin de personnel saisonnier ;

Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique territorial à raison d'une durée hebdomadaire de 16,15 heures (soit 16,15/35^{èmes}) et d'un adjoint administratif territorial d'une durée hebdomadaire de 8 heures (soit 8/35^{ème}) pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents et représentés de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique territorial à raison d'une durée hebdomadaire 16,15 heures (soit 16,15/35^{èmes}) et d'un adjoint administratif territorial d'une durée hebdomadaire de 8 heures (soit 8/35^{ème}) pour faire face à un accroissement d'activité sur la période du mois d'août 2023.

8) **Fixation de la durée d'amortissement des subventions versées** (DE-07-2023-05)

L'amortissement est une technique comptable qui permet de constater chaque année la dépréciation des biens inscrits à l'actif de la collectivité ou de l'EPCI et de dégager des ressources destinées à les renouveler. L'amortissement est budgétaire : il constitue une recette de la section d'investissement et participe au financement du renouvellement de l'actif de la collectivité et à l'équilibre de son budget.

Ce dernier est facultatif pour les communes de moins de 3500 habitants. Seul l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire (article L2321-2, 28° du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer les durées d'amortissement par catégorie de subventions versées comme suit :

Nature	Catégorie de bien amortie	Type	Durée
204	Subvention d'équipement versée	Bien mobiliers, matériel, études	5 ans
204	Subvention d'équipement versée	Bâtiments et installations	15 ans

9) Choix du bureau d'études dans le cadre de la maîtrise d'œuvre des travaux du lotissement des Bosquets (DEL-07-2023-06)

La commune a sollicité deux bureaux d'études : COCYCLIQUE et CARDOMAX. Ces derniers ont transmis leurs offres le 30 juin.

Une première réunion de la commission d'appel d'offres s'est tenue le mardi 4 juillet mais de nombreuses interrogations se sont révélées. Il a été convenu de rencontrer les bureaux d'études avant de réunir une nouvelle fois la commission le 17/07.

De cette deuxième rencontre, il ressort entre les deux candidats une différence de tarif mais aussi un dossier plus étayé que l'autre.

Ainsi la commission d'appel d'offre a choisi de retenir l'entreprise Cocyclique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir le bureau d'études Cocyclique, basé à Soultz et d'autoriser M. le Maire à signer les documents.

10) Don (DEL-07-2023-07)

A l'occasion de ses 80 ans, Monsieur Fernand HUSSER n'a pas souhaité recevoir le cadeau traditionnellement offert par la commune.

En contrepartie, Monsieur Fernand HUSSER souhaite que l'équivalent de ce cadeau soit versé à la ligue contre le Cancer, à savoir un montant de 50€

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve ce don.

11) Commissions

Commission voirie du 31 mai 2023

Rapporteur : Jean-Marie HAUMESSER

La commune souhaite ralentir la circulation au niveau de la rue du Lieutenant Dobler. La mise en place de « baliroad » a été retenue. Il faudra en prévoir 4. Il ne reste plus qu'à organiser une réunion avec les habitants de la rue.

Réunion de préparation journée citoyenne du 4 juillet 2023

Rapporteur : Jean-Marie HAUMESSER

La liste des ateliers est rappelée. L'un des chefs d'équipe a d'ores et déjà transmis la liste du matériel nécessaire au secrétariat pour commande.

Deux bancs ont été achetés à la demande du Conseil des Sages. Ils seront mis en place lors de la journée citoyenne.

Par ailleurs un terrain de pétanque reste à aménager dans le lotissement des Serruriers. Nous comptons sur la participation des habitants le 9 septembre.

Commission communication les 24 mai et 28 juin 2023

Rapporteur : Christelle LEHRY

La commission s'est réunie afin d'élaborer le Muntz d'été, de préparer celui de septembre et de valider la création de la page Facebook de la commune.

Commission sociale du 13 juin 2023

Rapporteur : Christelle LEHRY

La Préfecture s'est déchargée de la mission relative à la gestion des personnes vulnérables. En cette période de forte chaleur, la commission sociale s'est réunie afin de reprendre le dossier et d'actualiser la liste.

Conseil des sages du 12 juin 2023

Rapporteur : Christelle LEHRY

Le conseil des sages est très actif. Lors des dernières réunions ils ont reparlé des dernières sorties. Ils ont également la belle idée de constituer les mémoires de la seconde guerre mondiale des habitants de Muntzenheim. Monsieur Kohler, Maire d'Urschenheim sera associé au projet.

Commission salle Marcel Meyer 1^{er} juin 2023

Rapporteur : Serge BASS

Le remplacement de l'éclairage extérieur de la salle Marcel MEYER est nécessaire.

Il est proposé de remplacer les 3 hublots situés côté de la salle de musique (Est) par de nouveaux hublots LED avec détection. Le hublot situé à gauche de la porte d'entrée de la salle de musique sera supprimé.

Les deux hublots situés à l'entrée principale, de part et d'autre de la porte, devraient être remplacés par des hublots LED sans détecteur.

Côté parking :

- remplacement des deux hublots, de part et d'autre de la porte, par de nouveaux hublots LED sans détecteur.
- ajouter deux projecteurs LED avec détecteur pour éclairage de l'ensemble du parking, à placer au niveau des bandes rouges.

Les podotactiles qui sont des repères pour les mal-voyants doivent être remplacés. La commission opte pour des pavés plus résistants que les lignes de guidage en résine méthacrylate. Les devis vont être demandés afin de lancer les travaux au plus vite. Marc FRIEH se chargera de solliciter des entreprises pour obtenir des devis.

12) Divers

Les agents communaux se sont chargés de changer les dalles de la terrasse des appartements situés au -dessus de la caserne des Pompiers. L'aide de l'agent saisonnier Simon RICHARD a contribué à la belle réussite de l'opération menée par l'équipe technique.

Le Conseil Municipal des Jeunes en association avec Bertrand Kohser, graphiste, ont réalisé une fresque au niveau du transformateur, lotissement des céréales. L'équipe s'est mobilisée malgré les fortes chaleurs pour un résultat très réussi.

L'association Espoir remercie la commune de la subvention versée.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 17 JUILLET 2023**

59

Madame Brigitte OBRECHT souligne une nouvelle fois la vitesse de circulation excessive des véhicules dans le village.

Antenne téléphonique chemin Sohlweg : les travaux sont prévus cet été. Monsieur Jean-Marie HAUMESSER suit le dossier. Il insiste pour qu'une seule tranchée soit faite pour les branchements téléphoniques et électriques.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôture la réunion à 21h15.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 17 JUILLET 2023**

60

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibération adoptées par le Conseil Municipal du 17 juillet 2023.

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE

Etant rappelé qu'étaient présents les membres du Conseil Municipal :

Marc BOUCHÉ
Jean-Marie HAUMESSER
Christelle LEHRY
Marc MISBACH
Karin KEMPF
Brigitte OBRECHT
Manuel SCHULLER
Marc FRIEH
Elisabeth WOELFFLE
Christophe ELCHINGER
Serge BASS
Sonia RITZENTHALER

Etaient excusés :

Caroline WENDLING donne procuration à Manuel SCHULLER
Virginie KREMPP donne procuration à Karin KEMPF
Yann DIBLING donne procuration à Jean-Marie HAUMESSER

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2023
- 3) Informations du Maire
- 4) Désignation de deux représentants à la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) (DEL-07-2023-01)
- 5) Désignation de deux représentants à la Commission Communale de Dévolution (DEL-07-2023-02)
- 6) Suppression du poste de chargé des interventions techniques polyvalent en milieu rural (17,5/35^{ème}) (DEL-07-2023-03)
- 7) Besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (DEL-07-2023-04)
- 8) Fixation de la durée d'amortissement des subventions versées (DE-07-2023-05)
- 9) Choix du bureau d'études dans le cadre de la maîtrise d'œuvre des travaux du lotissement des Bosquets (DEL-07-2023-06)
- 10) Don (DEL-07-2023-07)
- 11) Commissions
- 12) Divers

Le Maire,
Marc Bouché

Le secrétaire de séance,
Christelle LEHRY